

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **10 juin 2013**, 19hr00, au complexe municipal (2^{ème} étage), 27, rue des Érables, sous la présidence du maire, Michel Levesque

Sont aussi présents :

Moreau	Nicole	conseillère	siège no 5
Girard	Catherine	conseillère	siège no 6
Grenier	Steeve	conseiller	siège no 2
Grenier	Lise	conseillère	siège no 3
Bureau	Pierre	conseiller	siège no 1
Ross	Kareen	conseillère	siège no 4

Sandra Grenier Cyr, technicienne de bureau est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Levesque maire après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2013-189

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-190

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 13-05-2013

Il est proposé par Kareen Ross, conseillère, et unanimement résolu que :
Le procès-verbal du 13 mai 2013 soit accepté sans modification

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-191

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2013-06

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter la liste de correspondance 2013-06

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-192

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES À ACCEPTER

Il est proposé par Lise Grenier conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter la liste de chèques de 3027-3080

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun dépôt d'avis de motion.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter

8. POUR INFORMATIONS

A : Taxes à recevoir au 11-04-2013

a) Arrérages 18 932\$ Courant : 45 628\$ Non échue : 204 673\$ Total de : 269 233\$

9. Suivi des dossiers

Res : 2013-193

a) Centrale Thompson et autre projet de centrale

Nom de la Centrale situé sur le site de la Thompson

Il est proposé par Nicole Moreau et unanimement résolu que :

Que la centrale construite sur le site de la chute Thompson soit baptisée :
Centrale Pierre Paradis en l'honneur de M. Pierre Paradis qui fût l'un des instigateurs
du projet de mise sur pied d'une centrale hydroélectrique sur le site de la Thompson.
et qui est malheureusement décédé avant de voir la réalisation de ce projet

Adoptée à l'unanimité

b) Aqueduc

a) Acquisition du 08 rue des Trembles, Franquelin

- Attendu que : La Municipalité de Franquelin se doit de se conformer à la nouvelle mise aux normes de l'eau potable, tel qu'établi par le Gouvernement
- Attendu que : Après de longues recherches en eau souterraine, la source d'eau identifiée comme étant celle devant être utilisée pour approvisionner le secteur village en eau potable est situé sur la rue des Trembles.
- Attendu que : Selon les normes établis par le Gouvernement, selon les rapports d'experts et selon les directives du Ministère, la Municipalité de Franquelin se doit d'acquérir la propriété du 08 rue des Trembles à Franquelin, pour respecter les périmètres de sécurité exigés , ainsi que pour pouvoir y installer ses équipements de traitement de l'eau potable.
- Attendu que : La Municipalité de Franquelin a pris des informations auprès du Ministère des Affaires Municipales , ainsi qu'auprès d'experts dans le domaine relié aux différentes facettes de ce dossier.
- Attendu que : La Municipalité de Franquelin aurait pu procéder par voie d'expropriation, avec tous les délais, frais d' avocats, et autres frais reliés à ce type de dossier qui sont entendus devant le Tribunal administratif du Québec
- Attendu que : La Municipalité de Franquelin a demandé l'expertise d'un évaluateur agréé, pour connaître la valeur marchande de la propriété.
- Attendu que : La Municipalité de Franquelin en est venue à la conclusion que si une entente était possible avec la propriétaire du 08 rue des Trembles, Mme Diane Cyr, beaucoup de frais et de délais seraient éliminés.
- Attendu que : La Municipalité de Franquelin a fait une offre à Mme Diane Cyr en date du vendredi 07 juin dernier 2013
- Attendu que : Après présentation de l'offre, discussion et négociation, Mme Diane Cyr a acceptée une offre finale de 72 000\$ (soixante-douze-mille dollars) pour la vente de sa propriété situé au 08 rue des Trembles à Franquelin.
- Attendu que : Mme Diane Cyr a accepté que ces argents lui soient versés de la manière qui suit, soit : 36 000\$ (trente-six-mille dollars) à la signature du contrat notarié et 36 000\$ (trente-six-mille dollars) lors de la plus proche des deux options suivantes soit : à l'obtention par la Municipalité de Franquelin du règlement d'emprunt qu'elle doit obtenir pour effectuer les travaux d'aqueduc ou au plus tard le 31 octobre 2013
- Attendu que : La date de prise de possession par la Municipalité de Franquelin est fixée au 01 juillet 2013, mais la Municipalité autorise Mme Diane Cyr à libérer les lieux au plus tard le 01 août 2013.
- Attendu que : Mme Diane Cyr, autorisera la Municipalité, dès la libération du garage et des équipements situés sur le patio à débiter les travaux que la Municipalité jugera nécessaires afin préparer le terrain pour débiter les travaux d'aqueduc le plus rapidement possible
- Attendu que : Cette vente comprend, le terrain, le bâtiment ainsi que les accessoires situés sur le terrain.
- Attendu que : Le lave-vaisselle encastré, ainsi que le four micro-onde à hotte intégré ne sont pas inclus dans la transaction.
- Attendu que : Aucun meuble n'est inclus dans la transaction
- Attendu que : La Municipalité de Franquelin, renonce à faire réaliser un certificat de localisation, se déclarant satisfaite de celui en sa possession
- Attendu que : Tous les frais reliés à cette transaction sont à la charge de la Municipalité de Franquelin

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de cette résolution

Que la Municipalité de Franquelin procède à l'acquisition du terrain et des bâtiments situés au 08 rue des Trembles à Franquelin, propriété de Mme Diane Cyr

Que cette transaction soit faite pour le prix de 72 000\$ (soixante- douze milles dollars) payable tel qu'indiquer dans le préambule.

Que la Municipalité de Franquelin, prenne l'immeuble tel que vu et s'en déclare satisfait.

Qu'un notaire soit mandaté afin d'effectuer les documents légaux nécessaires à la réalisation de cette transaction, le tout dans les meilleurs délais possibles

Que Monsieur Michel Levesque, maire et Monsieur Steeve Grenier, conseiller et maire suppléant, soient et sont autorisés à signer tous documents, effets, chèques, reliés à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

c) Projet développement domiciliaire

d) Entretien des rues

10. Affaires nouvelle

Rés : 2013-195 A) Stage en intégration en milieu de travail

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que :

la Municipalité de Franquelin accepte d'offrir un stage en milieu de travail à un jeune de la Municipalité, le tout de concert avec le S.E.M.O. et les divers intervenants au dossier.

Il est entendu que tout l'aspect monétaire de ce projet est défrayé par le S.E.M.O.

Mme Diane Cyr, directrice générale est autorisée à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013- 196 B) Comité de Réussite éducative – Confirmer Mme C.Girard dans son mandat

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller et unanimement résolu que :

la Municipalité de Franquelin mandate Mme Catherine Girard comme représentante Municipale sur le Comité de Réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-197 C) Demande de dérogation mineure – 03 des Trembles

Après avoir constaté que toutes les étapes ont été respectées dans le cheminement de cette demande. Après avoir pris connaissance de l'avis positif du c.c.u à cette demande

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte la demande de dérogation mineure portant sur le 03 rue des Trembles, lot 90, à Franquelin

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-198 D) Organisme de Bassins versants Manicouagan renouvellement adhésion

Il est proposé par Catherine Girard, conseiller et unanimement résolu que :

la Municipalité de Franquelin accepte l'offre d'adhésion à l'Organisme de Bassins Versants Manicouagan.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-199 E) Chambre de commerce de Manicouagan renouvellement des cotisations

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte l'offre d'adhésion à la Chambre de Commerce de Manicouagan

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-200 F) Ass. forestières C-N renouvellement annuel

Il est proposé par Nicole Moreau et unanimement résolu que :

la Municipalité de Franquelin accepte l'offre de renouvellement à l'Association Forestière C.Nord

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-201 H) Offre de publicité dans le journal à l'occasion de la Saint-Jean Baptiste

Il est proposé par Steeve Grenier ,conseiller et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte l'offre de publicité dans le journal à l'occasion de la St-Jean Baptiste et ceci pour un montant de 124.00\$

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-202 I) Correspondance Jean-Émile Valois

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller et unanimement que :

La Municipalité de Franquelin mandate l'inspecteur, M. Gilles Dubuc à vérifier les données apportées par M. Jean Émile Valois dans sa correspondance et à faire rapport au conseil de ses recommandations

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTION

Les gens présents posent leurs question M. le maire leurs donne les réponses appropriées

Rés : 2013-203 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 19 h25

Adoptée à l'unanimité

Michel Levesque, Maire

Sandra Grenier Cyr technicienne de bureau